



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteaueux
69440 SAINTE CATHERINE

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU
JEUDI 23 JUILLET 2021**

PRESENTS : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Loïs GIROUD-JOURNOUD, Gaëlle GUYOT-MICHEL, Christophe DUMAS, Patrice GRANGE, Thierry DAYDE, Elodie GEY, Mickaël PORTELA, Adrien JACQUET

EXCUSES : Ghislaine DIDIER donne procuration à Lucien DERFEUILLE, Sophie GEORGES donne procuration à Gaëlle GUYOT-MICHEL, Séverine LE SCOUR SOTIN

ABSENT : Joël BOURGEOIS

Secrétaire de séance : Adrien JACQUET

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 Juin 2021.

Délibération 2021-037 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER PARCELLE n° D 844

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15, Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants, Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune rendu public et approuvé le 21 Juin 2007, Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 et applicable le 7 Octobre 2011, Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 et applicable le 23 Septembre 2014, Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 et applicable le 18 Juillet 2020, Vu la délibération n° 2020-046 du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain dans les zones urbaines ou les zones d'urbanisation futures de certains secteurs du territoire communal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 22 Juin 2021, concernant la parcelle D 844 d'une superficie totale de 400 m², classée en zone UB, située à Sainte Catherine 69440 – 153 Montée des Sources

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de ne pas préempter sur la parcelle D844 d'une superficie totale de 400 m².

Arrivée de Thierry DAYDE à 20h45

Délibération 2021-038 : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DESIGNATION REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 23 Juin 2021, le Président de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 22 juin 2021 approuvant à l'unanimité la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

L'art 1609 nonies C IV du code général des impôts prévoit que cette commission est créée par le Conseil Communautaire qui en détermine la composition à la majorité des 2/3.

Le Conseil Communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi : 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal, 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal

Ces représentants ne sont pas obligatoirement conseillers communautaires.

Monsieur le Maire propose sa candidature en tant que représentant titulaire et Lucien DERFEUILLE en tant que représentant suppléant.

Il demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidat.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir procéder à l'élection de ces représentants au sein de la CLECT.

Le résultat du vote donne : Pierre DUSSURGEY : 12 voix - Lucien DERFEUILLE : 12 voix

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'art 1609 Nonies C code général des impôts portant notamment sur la mise en place d'une commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour les EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique, Vu la délibération du conseil communautaire du 21 juin 2021 de la CC des Monts du Lyonnais fixant la composition de la CLECT, Vu le résultat du vote

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité**

DIT que les représentants de la commune de Sainte Catherine pour la Commission Locale d'évaluation des charges transférées sont : Titulaire : Pierre DUSSURGEY, Suppléant : Lucien DERFEUILLE ; **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2021-039 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE (PERSONNEL ET MATERIEL) POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais exerce la compétence assainissement collectif des eaux usées depuis le 1^{er} Janvier 2020 sur l'ensemble du territoire. Pour permettre la continuité et le maintien de la qualité de gestion du service public d'assainissement collectif, la CCDML s'appuie sur des moyens humains et matériels de la commune.

A ce titre, une convention de mise à disposition de service pour la gestion du service public d'assainissement collectif a été signé entre la CCMDL et la commune. Son article 7 prévoit que qu'à l'issue de la première année de fonctionnement et d'une évaluation, elle sera adaptée si besoin. Il est donc nécessaire de procéder à un ajustement à compter du 1^{er} décembre 2020, début de la 2^{ème} année de fonctionnement.

L'avenant a pour objet de modifier la quotité d'heures plafond prévue à l'article 4 de la convention, soit 64 heures par an. Il est nécessaire d'augmenter cette quotité et de la porter à 180 heures par an.

Vu l'avenant n°1

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de service (personnel et matériel) pour la gestion du service public d'assainissement collectif entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Commune de Sainte Catherine ; **DIT** que l'avenant n°1 de la convention prendra effet au 1^{er} Décembre 2020 et jusqu'au 30 Juin 2020 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention et tous documents afférents.

Délibération n° 2021-040 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS ET LA COMMUNE DE SAINTE CATHERINE "RESEAU DES BIBLIOTHEQUES, LOGICIEL COMMUN ET MUTUALISATION D'UN COORDINATEUR"

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau va bénéficier à l'ensemble des usagers et lecteurs de sa bibliothèque mais aussi à ceux du réseau grâce aux nouvelles pratiques et au catalogue commun. Elle va aussi bénéficier aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein.

Un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL le 12 juin 2017. Le logiciel DECALOG est en service depuis le 27 juin 2017.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour cette mise en réseau. La convention liant les communes et la CCMDL arrive à son terme le 11 juin 2021. Il convient donc d'établir un renouvellement de convention pour l'ensemble des communes du réseau afin de formaliser les modalités et conditions de ce partenariat.

Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Il informe donc le Conseil Municipal de la nécessité de conventionner avec la CCMDL et dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de convention

Il expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends, la fin de la convention.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Vu le projet de Convention,

Et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** la convention avec ces objectifs et engagements ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais ; **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2021-041 : REVISION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL - SAISON 2022

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs du Camping municipal du Châtelard de la manière suivante pour la saison 2022 :

• Emplacement de 90 m ²	3.60 € / jour
• Emplacement tente (espace sauvage)	2.20 € / jour
• Caravane ou camping-car supplémentaire /emplac.	1.20 € / jour
• Nuitée campeur adulte	3.60 € / jour
• Nuitée campeur enfant (moins de 10 ans)	1.50 € / jour
• Visiteur ou présence > 1 heure	2.00 € / personne / jour
• Animaux domestiques	1.00 € / jour
• Electricité (branchement 6 ampères)	3.10 € / jour X nombre de prises
• Electricité (branchement 10 ampères)	4.50 € / jour X nombre de prises
• Jetons de machine à laver	5.20 € / jeton
• Vidange camping-car	3.00 € / vidange
• Journée garage mort	2.00 € / jour
• Journée garage mort Juillet et Août	3.30 € / jour
• Forfait hiver en période de fermeture	145.00 € / 5 mois
Vente de boissons	
• Jus de fruits (pomme, cassis, poire ...)	3.00 € / la bouteille de 1 litre
• Café	1.00 €

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** ces nouveaux tarifs ; **DECIDE** d'appliquer ces nouveaux tarifs pour la saison 2022.

Délibération n° 2021-042 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES CARAVANES - SAISON 2022

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de locations des caravanes pour la saison 2022 :

• Acompte	50 €
• Caution	250 €

Grande caravane

• de 1 à 7 nuitées	30 €
• de 8 à 30 nuitées	22 €
• location mensuelle	420 €

Petite caravane

• de 1 à 7 nuitées	25 €
• de 8 à 30 nuitées	18 €
• location mensuelle	350 €

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur ces nouveaux tarifs.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** ces nouveaux tarifs de location des caravanes ; **DECIDE** d'appliquer ces tarifs pour la saison 2022

Délibération n° 2021-043 : APPROBATION DU REGLEMENT DU CAMPING MUNICIPAL DU CHATELARD - SAISON 2022

Monsieur le Maire donne lecture du règlement du camping. Vu le règlement,

Après délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** le règlement intérieur pour la saison 2022 ; **PRECISE** que ce règlement prendra effet au 1^{er} Avril 2022 ; **INFORME** que le règlement sera affiché au camping.

Questions diverses

Saintélyon : Suite à la demande de la Société Extra-Sports, le Conseil municipal émet, à la majorité des voix

(11 pour – 1 contre), un avis favorable au passage de l'épreuve sur la commune.

Projet éolien : reporté au prochain conseil municipal.

Remerciements : Lucille SANTIAGO, directrice de l'école Saint Jean-Pierre Néel remercie la Municipalité pour la réhausse de la barrière déposée. Celle-ci quitte l'école et sera directrice à Larajasse.

Démissions : Armelle RAY a donné sa démission à compter du 31 Août 2021. Marine VIDOVIC ne souhaite pas reprendre son travail de surveillance de la cantine. Deux emplois seront à pourvoir.

Extincteurs : Un devis a été demandé pour la mise en place de 5 nouveaux extincteurs pour les caravanes du camping. En prévoir un supplémentaire pour le local kiné.

IPSOS : Cet organisme a émis un chèque de 50 € à l'ordre du CCAS pour remercier la Commune de sa participation à l'étude des résultats lors des dernières élections.

Conseil Départemental : Claude GOY et Daniel JULLIEN remercient les électeurs de les désigner pour un nouveau mandat de conseillers départementaux du canton de Vaugneray.

Désignation remplaçant 1^{ère} adjointe : Suite à la démission de Ghislaine DIDIER, il faut prévoir son remplacement au sein du conseil communautaire en tant que suppléante : Lucien DERFEUILLE est désigné – Au sein de la Commission Culture et Commission Transition écologique : Loïs GIROID-JOURNOUD. Pour les commissions communales : Lucien DERFEUILLE est désigné responsable de la Commission Finances – Joëlle MASSE de la Commission Ecoles – Périscolaire – Petite Enfance et Loïs GIROUD-JOURNOUD pour la Commissions Environnement et Culture.

Incivilités au stade municipal : Jérôme RIVOLLIER, co-président de l'USDM, informe des dégradations survenues depuis quelques mois au stade et sur le local vestiaire.

AC2E : Lors des inscriptions de la cantine, trois personnes ont exprimé leur intention de s'investir dans l'association.

Demande de stationnement taxi : Mr FAYOLLE, gérant sur la société Taxi FAYOLLE, demande une autorisation de stationnement sur la commune. En attente des informations de la Préfecture.

Arrivée d'Elodie GEY à 21h45.

Redevance ordures ménagères : Une discussion est lancée au sein de la CCMDL au sujet de la ROM (fixée au nombre d'habitants du foyer). Certains élus communautaires souhaiteraient la mise en place d'une TOM – taxe ordures ménagères (calculée sur la superficie de l'habitation). Au sein du conseil municipal, le maintien de la ROM est voté à l'unanimité.

Collectif Libertad : Ce collectif de citoyens, actifs depuis plusieurs mois dans les Monts du lyonnais, sollicitent les communes pour une concertation sur la mise en place du pass-sanitaire.

Tour de table

Loïs GIROUD-JOURNOUD

- **Commission Jeunesse** : discussion avec les responsables de l'USDM sur le projet de rénovation des vestiaires du foot.
- **Commission Culture** : compte-rendu de l'assemblée générale de la Fabrik.
- **Commission Environnement** :
 - pose de grillages permanent le long de la rivière et la station d'épuration pour permettre l'entretien du terrain par les moutons de Nadine et Nicolas FANJAT.
 - des gravats ont été déposés près du parking de la station. Aucune autorisation n'a été demandée.
 - compte-rendu de l'assemblée générale de Mont'Energies.

Gaëlle GUYOT-MICHEL

- **Commission Fêtes et Cérémonies**
 - Fête du 4 juillet : belle réussite pour cette manifestation qui a réuni 13 associations. Bénéfice d'environ 100 € par association.
 - Fête des classes : questionnaire autour de la mise en place du pass-sanitaire, mesures de contrôles...

Joëlle MASSE

- **Commission Ecole** : compte-rendu du conseil d'école du 14 Juin : 63 enfants inscrits pour la rentrée scolaire, demande de jeux dans la cour, problème de sécurité aux abords de l'école, pose d'une plaque avec le nom de l'école. Remerciements à Ghislaine DIDIER pour l'organisation et les travaux de l'école.

- **Petite Enfance** : Le relais d'assistante maternelle met en lien des parents et des assistantes maternelles. L'animatrice Céline DESROCHER organise des rencontres avec les assistantes maternelles au centre d'informations.

Lucien DERFEUILLE

- **Zone artisanale** : la viabilité est terminée et la création des trottoirs a débuté.
- **Local kiné** : les travaux ont bien avancé : carrelage, électricité, ossature cloisons amovibles terminés. Vitrages et portes seront posées les 9 et 10 Août. Restera la peinture et la plomberie. Ouverture du local courant septembre.
- **Elargissement Route de Chavassieux** : rencontre avec l'avocat, l'architecte et la propriétaire de la bâtisse. L'avocat devrait envoyer prochainement son exposé. Cette rencontre n'a pas démontré une volonté à un protocole d'accord amiable de la part de la propriétaire.

Réunions

Prochain Conseil municipal
 Adjoints
 Commission Culture
 Commission Environnement
 Commission Vie scolaire
 Commission CME

Jeudi 16 Septembre à 20h30 à la salle des fêtes
 Mercredi 8 Septembre à 20h30 en mairie
 Mardi 31 Août à 19h30 en mairie
 Jeudi 2 Septembre à 20h00 en mairie
 Lundi 6 Septembre à 18h30 à l'école
 Samedi 11 Septembre à 10h à la salle des fêtes

Fin de séance à 23h20